

financement à court terme (aussi appelé financement accéléré) afin d'aider les pays en développement à composer avec les changements climatiques. Dans le cadre de cet engagement, le Canada a versé 75 millions de dollars au Fonds catalyseur de la Société financière internationale (IFC) du Groupe de la Banque mondiale. Le Fonds investira dans le capital de risque de nature commerciale, en mettant l'accent sur les secteurs où il est possible de favoriser l'utilisation efficace des ressources en vue d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter. Parmi ces secteurs, on compte ceux de l'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique, des ressources hydrauliques, de l'agriculture et de la foresterie.

Étant donné que les investissements du Canada dans le Fonds répondent à des conditions de nature commerciale, ils ne respectent pas les critères de concessionnalité de la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*. Par conséquent, le Canada n'a pas inclus ces investissements dans les données relatives à l'ADO pour 2012-2013. Cependant, les mécanismes de protection sociale et environnementale de l'IFC s'appliquent à tous les investissements faits par l'entremise du Fonds, et ses objectifs d'investissement respectent de manière générale l'esprit de la *Loi* en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, les points de vue des pays pauvres et les droits de la personne.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES PAR LE CANADA AUX INSTITUTIONS DE BRETON WOODS

La date à laquelle le Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* est publié a été modifiée de façon qu'elle corresponde désormais à la date de publication du présent rapport. Conformément à la *Loi*, l'ensemble des renseignements relatifs à l'engagement du Canada à l'égard des institutions de Bretton Woods peuvent maintenant être consultés sur le site Web du ministère des Finances¹⁵.

¹⁵ <http://www.fin.gc.ca>